



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET INNOVATIONS**

*La Ministre*



**ARRETE MINISTERIEL N° :.....122...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026  
DU 22/05/2026 PORTANT LEVEE DE SUSPENSION DES ACTIVITES AU SEIN DE  
L'UNIVERSITE OFFICIELLE DE MWEKA, « UNIOMK », EN SIGLE, REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

*La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;*

**Vu** la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23 ;

**Vu** la loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

**Vu** la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

**Vu** l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

**Vu** l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

**Vu** l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

**Vu** l'Ordonnance n°25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er, littera B, point 24, relatif à l'Enseignement Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

**Vu** le Décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant Organisation et Fonctionnement des Cabinets Ministériels ;

**Considérant** qu'à la suite des dénonciations du climat malsain qui régnait au sein de l'Université officielle de Mweka, entraînant un dysfonctionnement majeur de l'établissement précité, les activités y avaient été suspendues par arrêté n°084/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 31 mars 2026 portant suspension des activités au sein de l'Université officielle de Mweka, « UNIOMK », en sigle, République Démocratique du Congo ;

**Considérant**, d'une part, les conclusions et recommandations formulées par la mission diligente auprès de l'UNIOMK conformément à l'ordre de mission collectif n°0367/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/NKN/KLS/2026 du 13 avril 2026 et, d'autre part, les mesures d'encadrement mises en place ;

**Vu** la nécessité et l'urgence de lever la mesure de suspension ;

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)**

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



**ARRETE :**

**Article 1 :**

Est levée la mesure de suspension des activités académiques et para-académiques au sein de l'Université Officielle de Mweka (UNIOMK), ordonnée par arrêté n°084/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 31 mars 2026 susmentionné ;

**Article 2 :**

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 22 MAY 2026

**Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse**

